

PAR COURRIEL

Québec, le 20 octobre 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-301**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 3 octobre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

- « • Le montant des dépenses du président-directeur général de la SÉPAQ, Monsieur John MacKay, pour les voyages au Québec et hors Québec (dates, endroit, but du voyage, personnes rencontrées, coûts) et ce depuis son entrée en poste;
- Le montant des dépenses de fonction du président-directeur général de la SÉPAQ, Monsieur John MacKay, depuis son entrée en poste; »

Vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande. Vous trouverez aussi cette information sur le site web de la Sépaq à l'adresse suivante : <https://www.sepaq.com/organisation/divulgation-depenses.dot>.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC  
p. j. Avis de recours